

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_029 - ATTRACTIVITE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS PETITES VILLES DE DEMAIN - SIGNATURE DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Les villes de Charolles, Digoin, Paray-le-Monial et Saint-Bonnet-de-Joux ainsi que la Communauté de Communes Le Grand Charolais ont signé une convention d'adhésion au dispositif d'Etat, Petites Villes de Demain, le 15 octobre 2021.

L'Etat a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Petites Villes de Demain est un cadre d'action de relance et de revitalisation au service des territoires et des collectivités de part leur fonction de centralité. C'est un outil d'accélération et de transformation soutenu par l'Etat et les partenaires financiers du programme.

Par décision des services de l'Etat en date du 27 juin 2023, Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, a accordé un délai supplémentaire pour la signature d'une première convention cadre PVD, prévue le 20 décembre prochain, dans l'objectif d'aboutir à la signature de la convention cadre PVD valant ORT (Opération de revitalisation de territoire), à l'échelle de l'EPCI.

Le travail partenarial effectué avec l'ensemble des collectivités signataires du dispositif a permis de définir 6 orientations stratégiques, déclinées en 50 fiches actions identifiées. C'est une première étape permettant de structurer à l'échelle intercommunale et communale, un plan d'actions cohérent et ambitieux fondé sur un dénominateur commun : répondre aux attentes et besoins de la population.

L'objectif étant d'agir pour les habitants présents sur le territoire et attirer de nouveaux citoyens.

Orientation 1 : Améliorer le parc de logements du territoire en favorisant une diversité de l'offre, pour répondre aux différents parcours résidentiels dans un objectif de maintien et d'accueil de nouvelles populations,

Orientation 2 : Accompagner la diversité et la qualité des commerces de proximité en valorisant la complémentarité de l'offre commerciale du territoire,

Orientation 3 : Conforter et renforcer l'offre de services, notamment culturelle, sportive et de loisirs, répondant aux attentes et aux besoins des populations présentes et à venir afin de moderniser l'image du Grand Charolais,

Orientation 4 : Rendre désirables les centralités par la qualité des aménagements des espaces publics, notamment sur le plan environnemental,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Orientation 5 : Fortifier l'offre touristique existante, riche d'un patrimoine paysager, gastronomique, architectural et industriel, au service d'une destination plurielle,

Orientation 6 : Améliorer et renforcer les offres de mobilité alternatives pour simplifier l'accessibilité aux centralités.

Vu la convention d'adhésion au dispositif d'Etat signée le 15 octobre 2021,

Vu la décision des services de l'Etat du 27 juin 2023, accordant un délai supplémentaire pour la signature de la convention-cadre PVD,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Considérant que le dispositif PVD fait l'objet d'un portage à l'échelle des EPCI,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 janvier 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver les termes de la convention cadre PVD valant ORT à intervenir avec l'Etat et les communes de Charolles, Digoin, Paray-le-Monial et Saint-Bonnet-de-Joux sous réserve de la validation des périmètres d'ORT par les conseils municipaux des communes concernées.

- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, ou son représentant, à signer ladite convention et d'effectuer l'ensemble des démarches afférentes.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVEAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais